



Utilisation de l'assiette optimale

- L'utilisation de l'assiette optimale n'est autorisée qu'avec la mention du copyright et du claim.
- Pour toute utilisation (commerciale ou par des organisations à but non lucratif) la SSN exige de recevoir un bon à tirer pour approbation. Elle se réserve le droit de refuser l'utilisation de l'assiette optimale.
- L'utilisation des différentes illustrations de la pyramide alimentaire est réservée exclusivement à la SSN

Les fichiers suivants peuvent être téléchargés sur le site Web www.sge-ssn.ch (accessibles après avoir rempli un formulaire):



01_sge_optimalplate_F_standard_15



02_sge_optimalplate_F_standard_15



Utilisation des assiettes optimales pour besoins particuliers



Besoins énergétiques réduits



Besoins énergétiques élevés



Appétit diminué

- L'utilisation des assiettes optimales pour besoins particuliers n'est autorisée qu'avec la mention du copyright et du claim.
- En cas d'utilisation d'une assiette optimale pour besoins particuliers dans une taille ne permettant pas la lecture du copyright, ajouter ce dernier, dans une taille de police lisible, à proximité de l'assiette. De cette façon : ©Société Suisse de Nutrition SSN, Promotion Santé Suisse, Office fédéral de la sécurité alimentaire et des affaires vétérinaires OSAV / 2015
- Les illustrations d'assiettes optimales pour besoins particuliers ne seront fournies que sur la base d'un projet soumis préalablement à la SSN. La demande doit être adressée à media@sge-ssn.ch
- L'utilisation d'une assiette optimale pour besoins particuliers nécessite la présence à proximité de l'illustration d'un texte explicatif soumis à approbation de la SSN. Celui-ci doit préciser:
 - Quelle est la population concernée par cette assiette.
 - En quoi et pourquoi les proportions sont modifiées par rapport à l'assiette optimale standard.
- Selon l'utilisation des assiettes optimales pour besoins particuliers, les explications peuvent aussi être fournies oralement par un professionnel reconnu de la nutrition.
- Pour toute utilisation (commerciale ou par des organisations à but non lucratif) la SSN exige de recevoir un bon à tirer pour approbation. Elle se réserve le droit de refuser l'utilisation des assiettes optimales pour besoins particuliers.